

S07 A

Utilisation des nacelles élévatrices

CACES PEMP 1A – 1B – 2A – 2B – 3A – 3B

(R386)

Objectif :

Apporter aux stagiaires tous les éléments de sécurité nécessaires afin de leur permettre de se prémunir contre les risques d'accident liés aux travaux en nacelle élévatrice de personnel.

Personnes concernées :

Toute personne appelée à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

Pré-requis :

Etre âgé de plus de 18 ans.
Etre médicalement apte aux travaux en hauteur.

Moyens pédagogiques :

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur les types de PEMP concernés.

Durée préconisée :

3 jours.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 6 personnes maxi.

Programme :

Formation théorique :

Rappel des consignes générales de sécurité du travail.

Décret 1084/98 – recommandation R386 – Règlementation - rôles : CRAM, inspection du travail.

Sensibilisation à la responsabilité civile et pénale individuelles.

Analyse des risques et des accidents typiques, plan de circulation.

Description et classification des différents types de PEMP, principaux composants.

Règles et dispositifs de sécurité sur les PEMP, les vérifications, la maintenance.

Stabilisation et balisage des véhicules, gestes et manœuvres de secours, EPI.

Consignes de sécurité : incendie, électricité – consignation – charge batteries.

Fin d'intervention.

Formation pratique :

Contrôle visuel de l'état de la PEMP, vérification des EPI. Prise de poste – Signalisation et balisage.

Vérification des dispositifs de sécurité, lecture des règles de sécurité.

Mise en position d'utilisation, vérification des commandes, démarrage.

Exercices pratiques de manipulation, manœuvres, vérification des équipements nacelle.

Arrêt d'urgence, manœuvre de sauvetage et de dépannage.

Fin de poste.

Tests

Validation de la formation :

Délivrance par un testeur agréé, si tests d'aptitudes théoriques et pratiques satisfaisants, d'un certificat d'aptitude à la conduite en Sécurité (CACES).